

**RUBIO CLÉMENTINE, 2022,
L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS
EN PALESTINE, D'APRÈS
LES ARCHIVES DIPLOMATIQUES
DU CONSULAT DE FRANCE À JÉRUSALEM
Éditions Lambert-Lucas, Paris, Limoges, 262 p.**

Chantal Verdeil
CERMOM Inalco

Cet ouvrage est le fruit d'une thèse de doctorat en sociolinguistique préparée sous la direction de Didier de Robillard et soutenue à l'université de Tours en 2018. Son objectif est d'étudier l'enseignement du français en Palestine (espace aux frontières changeantes) du point de vue institutionnel et surplombant qui est celui du consul général de France à Jérusalem de 1843 (création du consulat) aux années 2000. Ce travail de recherche s'appuie sur les très volumineuses archives diplomatiques de ce consulat, l'auteur ayant obtenu une dérogation pour pouvoir consulter les fonds des années 1967 à 2000 (p. 33). Le choix de ces bornes chronologiques n'est pas véritablement explicité : 1843 est la date de la création du consulat quant à l'année 2000, c'est celle du début de la seconde intifada. La lecture de l'ouvrage donne le sentiment que la création de l'Autorité palestinienne et son installation dans les territoires (1993-1994) constituent un tournant plus marqué que le livre met pourtant peu en avant. Cette thèse met en lumière la prise en main progressive d'un réseau éducatif d'abord privé (celui des congrégations religieuses ou d'associations comme l'Alliance israélite universelle) par la diplomatie française. Cette « diplomatie linguistique », qui vise essentiellement les élites, passe par une diversification des structures : aux écoles se sont ajoutés les centres culturels et les universités.

L'ouvrage se divise en cinq parties. La première s'intitule « Le Consulat général de France à Jérusalem, genèse et mutation d'un poste diplomatique ». Elle revient sur l'histoire du consulat et celle des relations entre la France et la Palestine depuis le XIX^e siècle. Le livre met l'accent, comme c'était attendu, sur la dimension congréganiste et religieuse de ce réseau d'enseignement au XIX^e siècle. Il propose des réflexions stimulantes sur la définition de l'établissement « français » à cette époque : un établissement possédé par des Français, « protégé » par la France, où on enseigne le français, où l'enseignement se donne en français, dont les enseignants et enseignantes ont la nationalité française ? L'autrice rappelle en outre que la fin du XIX^e siècle est également la période de la diffusion du français standard dans les campagnes françaises : la mission « civilisatrice » se déploie aussi à l'intérieur du territoire hexagonal, ici mise en œuvre par l'école publique et non par les congrégations religieuses. La deuxième partie est consacrée, comme son titre l'indique à la « structuration et centralisation d'un réseau d'enseignement ». D'intéressants passages sont consacrés aux conséquences du « nationalisme éducatif » sioniste qui s'exprime à partir du mandat britannique puis, avec davantage de force et d'effet, après la création de l'État d'Israël (1948). L'autrice examine ensuite les objectifs des politiques d'influence françaises : « enseigner, contrôler, les objectifs d'une politique linguistique » à la lumière de la théorie du « soft power » (troisième partie), avant de s'intéresser au fonctionnement de cette diplomatie linguistique (quatrième partie) où l'on passe d'une « mission civilisatrice » à une mission d'expertise (de la didactique et de la pédagogie du français). La dernière partie, « Contrechamp », fait entendre des voix critiques de cette politique française. Le tout est accompagné d'un riche album de photographies issues des archives missionnaires et du patriarcat latin de Jérusalem dont la qualité de la reproduction laisse toutefois à désirer. Elles sont présentées avec soin, mais ne sont pas commentées dans le corps de l'ouvrage qui n'y fait que très peu allusion.

L'originalité de l'ouvrage tient à ce que ce sujet, souvent abordé par les historiens et historiennes, est ici traité du point de vue de la sociolinguistique. Pourtant, et de façon surprenante, rien n'est dit de précis sur l'enseignement donné dans les différents établissements mentionnés dont on a l'air de supposer que tous enseignent le français : aucune statistique n'est présentée alors que les archives doivent en conserver. Presque rien n'est dit sur les autres langues européennes présentes et enseignées dans la région, auxquelles le français faisait concurrence (italien, anglais notamment). Rien n'est dit non plus, mais il est vrai que ce sujet est plus difficile à traiter au regard des sources, souvent lacunaires ou muettes, sur le contenu des cours, la pédagogie ou encore la didactique. Rien n'est dit enfin

sur les enseignantes et enseignants du français, les modalités de leur recrutement ou de leur formation. Aucune allusion n'est faite aux travaux sur l'histoire de l'enseignement dans l'Empire ottoman (Somel, Fortna), sous le mandat britannique (Falb-Kalisman) ou en Israël : les écoles « françaises » apparaissent de ce point de vue hors sol.

L'autrice a consulté de très nombreuses et riches archives, ce qui l'a dissuadée d'aller consulter d'autres fonds. De ce fait, le point de vue est très franco-centré. Et si elle souligne avec raison que ces archives ne sont pas neutres (les correspondances sont écrites par des personnes qui ont leur propre point de vue et poursuivent leur propre intérêt), elle ne se dote pas vraiment des outils (histoire diplomatique, notamment) qui permettraient de mieux connaître les auteurs de ces lettres et de les examiner de façon critique. À l'inverse, sur certains points, elle reprend la vulgate du consulat voire du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sans l'interroger, ce qui est le cas à propos de la « protection séculaire » des chrétiens du Proche-Orient dont Bernard Heyberger a pourtant montré que la réalité se crée en même temps que le mythe (au XIX^e siècle).

Ce travers est peut-être une des conséquences de l'immensité du sujet : comment maîtriser l'historiographie sur un sujet couvrant un siècle et demi ? La bibliographie est de facture très classique, voire datée, par exemple en ce qui concerne le « déclin de l'Empire ottoman » continu depuis le milieu voire le début du XIX^e siècle à sa chute en 1923 ou à l'émergence des nationalismes arabes. Elle néglige les ouvrages rédigés en anglais, pourtant nombreux et essentiels. On relève aussi des imprécisions ou des erreurs qui auraient méritées d'être corrigées sur le mandat (et non le protectorat) français sur le Liban ou la date de fin des capitulations. On s'interrogera enfin sur la pudeur qui consiste à parler des conflits liés à la création de l'État d'Israël (conflits israélo-arabes, conflit israélo-palestinien) de façon toujours allusive ou euphémisée : la guerre de 1956 n'est pas mentionnée alors que ses conséquences (rupture des relations diplomatiques de la France avec la plupart des pays arabes, dont la Jordanie) sont évoquées à plusieurs reprises. L'autrice les désigne sous l'expression « enjeux géopolitiques » comme si ces tensions et les violences qu'elles produisent n'avaient aucun effet sur l'histoire qu'elle raconte.

